

Appel à contributions

In Situ. Au regard des sciences sociales

« Les invisibles du patrimoine. Quel(s) patrimoine(s) et pour qui? »

Date limite d'envoi des propositions : 8 mars 2024

Coordination scientifique

Marie-Sophie de Clippele, professeure en droit à l'UCLouvain Saint-Louis – Bruxelles, avec une chaire en droit de la nature et droit de la culture auprès du Centre d'étude en droit de l'environnement (CEDRE)

Lily Martinet, chargée de mission pour le patrimoine culturel immatériel et l'ethnologie de la France, Département de la recherche, de la valorisation et du patrimoine culturel immatériel, ministère de la Culture, co-rédactrice en chef de la revue *In Situ. Au regard des sciences sociales*

Appel à contributions

Le patrimoine refléterait l'aboutissement de consensus sur ce qui mérite d'être patrimonialisé et transmis aux générations futures. Il incarne les valeurs sociales et culturelles qu'une société exprime, organise et hiérarchise en un temps donné. Il forme le miroir dans lequel elle se contemple et l'image qu'elle souhaite renvoyer au monde. Pour autant, il peut laisser dans l'ombre certaines mémoires¹, expressions culturelles et récits. L'évolution d'une société questionne par conséquent les choix de patrimonialisation qui ont pu être opérés par le passé et le rôle contemporain du patrimoine. À cet égard, l'affirmation progressive de groupes

¹ Voir notamment l'appel à contribution « Les visiteurs du patrimoine » pour le numéro 5 de la revue *In Situ. Au regard des sciences sociales*.

sociaux exclus des systèmes de reconnaissance, de protection et de gestion du patrimoine – désignés dans cet appel par le terme d'« invisibles » – nourrit des réflexions fondamentales sur les fonctions politiques, sociales et citoyennes du patrimoine². L'exclusion dont ils font l'objet, résultant notamment d'injustices historiques ou d'inégalités structurelles, engendre d'ailleurs des revendications et des contestations³. Ainsi, l'image souvent donnée d'un patrimoine plus participatif, traduisant une volonté politique internationale⁴ et nationale⁵, se complexifie à mesure qu'une analyse plus fine est établie en fonction de ces acteurs et de ces collectifs moins visibles que d'autres.

Le présent appel souhaite mettre en lumière ces invisibles du patrimoine.

Quelle est la place pour ces groupes dans le champ des activités et des attentes patrimoniales ? Comment sont-ils ou non impliqués dans les chaînes patrimoniales et pris en compte par leurs différents opérateurs (experts, institutions culturelles, autorités publiques) ? Que traduit la volonté de visibilisation de ces groupes, qui la requiert ?

Quelles sont les solutions déjà apportées par les acteurs du patrimoine ?

Quels effets les initiatives de visibilisation peuvent-elles avoir sur les politiques patrimoniales et la société ? Quels risques présentent-elles (essentialisme, institutionnalisation) ?

2 « Manifesto of the Association of critical heritage studies » (2012), disponible sur <https://www.criticalheritagestudies.org/history> [lien valide en décembre 2023].

3 Par exemple le groupe d'artistes féministes Guerrilla Girls et la réintroduction de la notion de matrimoine (HERTZ Ellen, « Le matrimoine », in GONSETH Marc-Olivier, HAINARD Jacques & KAEHR Roland (dir.), *Le Musée cannibale*, Neuchâtel, Musée d'Ethnographie, 2002, p. 153-168).

4 Voir notamment la Recommandation concernant la participation et la contribution des masses populaires à la vie culturelle (1976), la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003), la Convention sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (2005) et le rapport « Participation in Global Cultural Heritage Governance » de l'International Law Association, 2022.

5 Voir l'« Étude relative au bénévolat et à la participation de la société civile aux politiques des patrimoines », rapport remis à la ministre de la Culture en juin 2022, <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Etude-relative-au-benevolat-et-a-la-participation-de-la-societe-civile-aux-politiques-des-patrimoines> [lien valide en décembre 2023].

Axes et problématiques envisagés

Patrimoines et inclusion

Le premier axe porte sur les moyens qui, en termes de politiques publiques, pourraient ou devraient être mis en œuvre pour assurer une plus grande reconnaissance des invisibles. Comment le principe d'inclusivité est-il intégré aux processus patrimoniaux et à l'accès au patrimoine ? Comment les dynamiques de construction, de publicisation ou de valorisation du patrimoine peuvent-elles favoriser l'inclusion d'un groupe social ? Ces questions interrogent tant des réflexions sociologiques sur la pratique de patrimonialisation que politiques quant aux actions publiques à mettre en œuvre, voire juridiques s'agissant de l'approche par les droits fondamentaux de toute personne au patrimoine culturel.

La multiplication des catégories patrimoniales aboutit-elle à une plus grande inclusion ? L'évolution des cadres normatifs⁶ permet-elle une meilleure prise en compte des groupes sociaux ?

Patrimoines et représentativité

Le second axe porte sur les moyens et modalités permettant d'atteindre un équilibre pour éviter une surreprésentation d'un type de patrimoine⁷ ? Les mesures prises pour mettre en valeur des groupes sociaux (renforcement des capacités, expositions thématiques, enquêtes-collectes...) sont-elles davantage efficaces que symboliques ? Quelles sont les conditions de réussite ou d'efficacité symbolique des mesures mises en œuvre ?

Comment assurer une harmonie dans une polyphonie de récits dissonants, voire irréconciliables ? L'ouverture à une diversité de subjectivités aboutit-elle à une fragmentation ou à une image plus représentative de la société contemporaine ? Ces questions appellent des réflexions d'ordre historique, philosophique mais aussi socio-anthropologique liées aux enjeux de représentativité dans la diversité.

Ouvert à toutes les sciences sociales et humaines, le champ d'études de cet appel à contributions est mondial et tous les types de patrimoines – matériel, immatériel, naturel, sensoriel, etc. –

6 Convention de Faro (2005) sur la valeur du patrimoine culturel pour la société.

7 Voir par exemple la stratégie globale pour garantir la représentativité de la Liste du patrimoine mondial, <https://whc.unesco.org/fr/strategieglobale/> [lien valide en décembre 2023].

peuvent être convoqués. L'appel à contributions s'adresse aux chercheurs, aux praticiens et aux professionnels du patrimoine.

Propositions de contributions

Les articles proposés devront contenir une part inédite de recherche, d'hypothèse ou de mise à jour ; ils ne sauraient reprendre la totalité d'un texte déjà paru.

Les contributions seront étudiées en conformité avec la politique d'évaluation de la revue. Si vous souhaitez contribuer à ce numéro, nous vous remercions d'envoyer avant le **8 mars 2024** un résumé de votre proposition de 1500 signes au maximum, ainsi qu'un court CV.

– **par courriel :**

insitu.arss@culture.gouv.fr

– **ou par voie postale :**

Ministère de la Culture
Direction générale des Patrimoines et de l'Architecture
Revue *In Situ. Au regard des sciences sociales*
à l'attention de Nathalie Meyer
182, rue Saint-Honoré
75001 Paris

Les textes des articles correspondant aux propositions retenues sont attendus pour le **15 septembre 2024**. Vous pourrez rédiger votre contribution en français ou dans votre langue d'usage. Elle sera publiée dans sa version originale et dans sa traduction française. La taille des articles sera comprise entre 15 000 et 35 000 signes, espaces, notes et bibliographie compris.

Les recommandations aux auteurs concernant le nombre de pages, les illustrations, l'insertion de notes et de liens, etc. sont consultables sur le site de la revue :

<https://journals.openedition.org/insituarss/276>